



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
**Commune de
Montredon-des-Corbières**

L'An deux mille vingt-trois, le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du 04 avril 2023.

Date de la convocation

Le 04 avril 2023

Date de publication

14 AVR. 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Vote par procuration : 02

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Bruno DEVIC, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA, Mme Agnès VILA

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY

Absent excusé : M. Jean-Pierre MARTINEZ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°18-2023

**Objet : Finances –
affectation des
résultats 2022 sur
l'année 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :	+ 458 727.43 €
B Résultat de fonctionnement 2021 reporté au 002 sur 2022 :	+ 448 655.06 €
C Résultat à affecter (A+B) :	+ 907 382.49 €
D Solde d'exécution cumulé d'investissement 2022 :	- 287 735.67 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 :	0.00€
F Besoin de financement :	- 287 735.67 €
G Affectation en réserve R1068 sur 2023 :	+ 287 735.67 €
H Report en fonctionnement R002 sur 2023 :	+ 619 646.82 €
Affectation (C=G+H) :	+ 907 382.49 €

Résultat d'investissement :

A Résultat d'investissement de l'exercice 2022 :	- 575 268.63 €
B Résultat d'investissement 2021 reporté au 001 sur 2022 :	+ 287 532.96 €
C Solde d'exécution cumulé d'investissement 2022 à reporter sur 2023 :	- 287 735.67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Oui l'exposé du Président de séance et après avoir délibéré, décide :

**-d'affecter à l'article R 002 de la section de fonctionnement la somme de :
+ 619 646.82 €**

-d'affecter à l'article R 1068 de la section d'investissement la somme de :
+287 735.67 €

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 11 avril 2023.

Reçu en Préfecture le : 13 AVR. 2023

Certifié exécutoire par M. Le
Maire.




Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.